

Question écrite

Comment le Conseil communal va-il mener à bien l'amélioration du fonctionnement de l'administration ?

Depuis 2019 de nombreuses démarches dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'administration ont été initiées. L'étude Compas et d'autres sources ont identifié des lacunes dans la coordination interservices comme étant la cause de dérapages dans l'exécution des projets et des tâches de la commune. Ce n'est pas tous les jours que l'on mène un audit ample et approfondi comme Compas l'a fait. Il nous paraît important de tirer tous les enseignements et surtout d'implémenter les mesures correctives réalistes les plus prometteuses.

Le budget et les comptes permettent de mesurer l'efficacité des recommandations d'ordre financier et les modifications de l'organigramme et la réduction des effectifs (EPT) reflètent les conseils en matière de structures et de réduction du personnel communal. Ces aspects sont bien couverts dans la Feuille de route du Conseil communal pour les années 2025 à 2027.

Selon ce document le Conseil communal veut aussi améliorer l'efficacité, notamment par une réorganisation des départements qui doit permettre de développer des synergies et la coordination interservices (réduire la logique de travail en silo). Ce dernier objectif est particulièrement délicat et difficile à atteindre, il relève de la psychologie du travail et des organisations. Un suivi systématique de la mise en œuvre de Compas et de la Feuille de route est nécessaire pour prévenir tant l'enlisement que la dispersion des démarches préconisées.

Nous souhaitons savoir de quels moyens dispose le Conseil communal pour définir et atteindre ses objectifs concernant le fonctionnement de l'administration communale, notamment la gestion des projets, et quel est le plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations Compas sur ce sujet ?

Delémont, le 29 septembre 2025

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud

M. Ribeaud

Al

Grossod

D. Rottel
P.B.
K. Aguer
Al
Al